HOLDING BAGUE

Société par actions simplifiées
au capital de 294 500 euros
Siège social : 8 Avenue Balard,
04600 SAINT AUBAN
807 928 775 RCS MANOSQUE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 27 juin,
A 16h00,

Monsieur Julien BAGUE,

Propriétaire de la totalité des 294 500 actions de 1 euros chacune composant le capital social de la société HOLDING BAGUE,

Associée unique et président de ladite Société,

I **- A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de président de la société, Monsieur Julien BAGUE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la présidence,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui lui a été présenté par la présidence, approuve lesdits comptes annuels, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

J.B.

Il est rappelé que La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 104 670 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	104 670 euros
Au compte « Autres réserves »	104 670 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 19 738 316
Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés décident de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2025	450 000 euros	Sur un montant de 450 000 euros, soit 1.528 euros par action.	0
2024	30 000 euros	Sur un montant de 30 000 euros, soit 0.1019 euros par action.	0
2023	0		

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique déclare que :

- La convention de prestations de services conclue avec la Société SARE s'est poursuivi au cours de l'exercice. Le montant facturé, au cours de l'exercice à la société SARE, s'est élevé à 90 000 euros hors taxes.
- Un bail commercial a été conclu le 1er février 2020 entre Mme Bague Amandine, épouse de M. Julien Bague, gérant majoritaire de la Holding Bague. Ce bail est consenti pour une durée de 9 années qui commencera à courir du 1er avril 2020 pour se terminer le 31 mars 2029. Il concerne des locaux situés au 8 avenue Balard, 04600 SAINT AUBAN, pour une superficie de 10 m², comprenant un bureau de rez-de-chaussée. Celui-ci est consenti moyennant un loyer fixé à 6000 €. Le loyer est révisé par période triennale à compter du 1er avril 2020 et indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

J.B.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique précise qu'il a perçu une rémunération de 67 596 euros pour ses fonctions de Président du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique décident de renouveler pour une durée de six exercices les mandats de :

FIDENS EXPERTS & CONSEILS – ZAC du pôle technologique Montfavet, 155 rue Lawrence Durrell MFT, 84 908 AVIGNON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur RAINA Robert – 1104 Montée des Adrechs 04100 MANOSQUE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2031.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Julien BAGUE

Signé le 14/10/2026
Julien BAGUE (j.bague@hb04.fr)
Julien BAGUE
Certifié par youtrust

J.B.

Holding Bague S.A.S.

Siège social : 8 Avenue Balard
04600 Château Arnoux Saint Auban
807 928 775 R.C.S Manosque

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FIDENS EXPERTS & CONSEILS
155 RUE LAWRENCE DURREL 84000 AVIGNON
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE MONTPELLIER-NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Holding Bague S.A.S.,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons établi en date du 30 juin 2026, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 13 octobre 2026, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holding Bague S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

V- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 14 octobre 2026

Le Commissaire aux comptes

FIDENS EXPERTS & CONSEILS



VERONIQUE OGEE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	863 057	231 462	631 595	753 813	122 218-	16.21-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	3 300 054	85 572	3 214 482	2 998 397	216 085	7.21
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 940 000		5 940 000	5 940 000		
	Autres immobilisations financières	442 000		442 000	128 980	313 020	242.69
	Total de l'actif immobilisé (III)	10 545 111	317 034	10 228 077	9 821 189	406 888	4.14
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	80 000		80 000		80 000	
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	480 152		480 152	365 349	114 803	31.42
	Autres créances	5 993 556	39 985	5 953 571	5 629 167	324 405	5.76
	Charges constatées d'avance				6 369	6 369-	100.00-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	6 721 969		6 721 969	8 549 619	1 827 650-	21.38-
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 048 260		1 048 260	538 495	509 766	94.66
	Total de l'actif circulant (IV)	14 323 937	39 985	14 283 953	15 088 998	805 046-	5.34-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	24 869 048	357 019	24 512 030	24 910 188	398 158-	1.60-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 294 500)	294 500	294 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	29 450	29 450		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	19 309 696	19 146 824	162 872	0.85
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	104 670	612 872	508 202-	82.92-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	19 738 316	20 083 646	345 330-	1.72-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 206 827	4 684 880	478 053-	10.20-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 578	11 492	7 913-	68.86-
	Dettes fiscales et sociales	138 036	116 072	21 964	18.92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	425 272	14 098	411 174	NS
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	4 773 713	4 826 541	52 828-	1.09-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	24 512 030	24 910 188	398 158-	1.60-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 409 397	4 262 849		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 344		1 344	822 550	821 206-	99.84-
Montant net du chiffre d'affaires	1 344		1 344	822 550	821 206-	99.84-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			4 500	1 500	3 000	200.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				143	143-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			1 574	1	1 572	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			7 418	824 195	816 777-	99.10-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			285 925	237 194	48 731	20.54
Impôts, taxes et versements assimilés			1 745	936	809	86.43
Salaires			109 010	118 228	9 218-	7.80-
Cotisations sociales			41 728	42 376	647-	1.53-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			122 775	109 611	13 164	12.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			675		675	
Autres charges			98 047	1	98 046	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			659 906	508 346	151 560	29.81
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			652 488-	315 849	968 337-	306.58-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	187 412	5 021	182 391	NS
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	119 549	369 638	250 089-	67.66-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	156 669	42 849	113 820	265.63
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières	12 370		12 370	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	721 950	390 759	331 191	84.76
Total des produits financiers (V)	1 197 950	808 267	389 683	48.21
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107 485		107 485	
Intérêts et charges assimilées (3)	127 405	308 220	180 815-	58.66-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	128 980		128 980	
Total des charges financières (VI)	363 870	308 220	55 650	18.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	834 080	500 047	334 033	66.80
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	181 592	815 896	634 304-	77.74-
Produits exceptionnels (VII)		29 000	29 000-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)		105 001	105 001-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		76 001-	76 001	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	76 922	127 023	50 101-	39.44-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 205 368	1 661 462	456 094-	27.45-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 100 698	1 048 590	52 108	4.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	104 670	612 872	508 202-	82.92-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées 83 000
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, la société Holding Bague a pris des participations au sein des sociétés suivantes :
AMD MOTORSPORT: La société Holding Bague a acquis 495 actions pour un montant global de 123750 €représentant 49.50% du capital social.
WWS: La société Holding Bague a acquis 200 actions pour un montant global de 200 000 €représentant 20% du capital social.

Un contrat de prêt a été conclu entre d'une part la société Holding Bague en tant que prêteur et la société BD Développement en tant qu'emprunteur en date du 3 novembre 2023. Pour rappel, la société BD Développement est détenue à hauteur de 5% par la société HOLDING BAGUE. Afin de participer au démarrage de l'activité de BD DEVELOPPEMENT, HOLDING BAGUE a accepté de consentir à cette dernière, à titre de prêt, la somme de 7M€ qui portera intérêt au taux annuel de 1% l'an.

Le poste "Autres prêts" s'élève à 5 940k€ en date de clôture vs 7M€ octroyé au titre du contrat de prêt avec la société BD Développement.

La société HOLDING BAGUE a bénéficié d'une réduction de prix de 35K€ relative à la participation dans la société DUBOIS ETANCHEITE.

Enfin la société HOLDING BAGUE pris une participation supplémentaire auprès de la société BD Invest de 400 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a procédé à un changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement a notamment conduit à la suppression de la technique du transfert de charges et à une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Les comptes de transfert de charges sont ainsi retirés de la liste du plan de compte et les postes "transferts de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

charges" figurant dans les modèles de compte de résultat sont supprimés.

Changement de méthode

La nouvelle définition proposée par l'Autorité des normes comptables pour le résultat exceptionnel repose sur une base conceptuelle (évènement majeur et inhabituel) à laquelle s'ajoutent des éléments limitativement énumérés qu'il convient d'intégrer (écritures comptables d'origine purement fiscales, changement de méthode et correction d'erreur).Ce changement de méthode a été appliqué uniquement aux opérations postérieures à la date de première application, sans retraitement des exercices antérieurs. Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport	841 619		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 221		1 233
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	862 840		1 233
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 010 647		324 150
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	6 068 980		442 000
TOTAL	9 079 627		766 150
TOTAL GENERAL	9 942 466		767 383

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport			841 619	841 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 015	21 438	21 438
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		1 015	863 057	863 057
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		34 743	3 300 054	3 300 054
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		128 980	6 382 000	6 382 000
TOTAL		163 723	9 682 054	9 682 054
TOTAL GENERAL		164 738	10 545 111	10 545 111

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport	103 964	120 268		224 232
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 063	2 507	340	7 230
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	109 027	122 775	340	231 462
TOTAL GENERAL	109 027	122 775	340	231 462

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport	120 268				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 507				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	122 775				
TOTAL GENERAL	122 775				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 940 000	5 940 000	
Autres immobilisations financières	442 000	442 000	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	480 152	480 152	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	43 686	43 686	
Taxe sur la valeur ajoutée	197 715	197 715	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 752 155	5 752 155	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	12 855 708	12 855 708	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 643 134	3 643 134		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	563 692	199 376	330 472	33 844
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 578	3 578		
Personnel et comptes rattachés	5 941	5 941		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 850	29 850		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	74 479	74 479		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	27 766	27 766		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	37 522	37 522		
Autres dettes	387 750	387 750		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 773 713	4 409 397	330 472	33 844
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	192 599			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	37 522			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	294 500			294 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 907
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Dettes fiscales et sociales	1 619
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	387 750
Total	397 716

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	67 596
des organes d'administration	
des organes de surveillance	
Total	67 596

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	363 870	1 197 950
Dont entreprises liées	107 485	343 331

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	
Avals cautions accordés	
NANTISSEMENT ACTIONS SOCIETES	183 921
NANTISSEMENT PRO EPARGNE CAM	379 771
Total	563 692

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- JANA	77 029-	98.00	9 159
- SAS SEAVIEW ST MARTIN	3 969-	100.00	404-
- SAS S.A.R.E.	879 404	99.00	201 981-
- BD INVEST	72	100.00	2 124-
- SCI 2B LES MEES	64 118	70	50 063
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- DUBOIS ETANCHEITE	382 717	30.00	86 383-
- PM INVEST	51 052-	25.50	51 569-
- EDMOND ET THOMAS	14 777 597	20.85	1 693 635
- AMD MOTORSPORT	271 806	49.50	35 787
- JJBV	34 285	20.00	4 334
- ABR PERFORMANCE	604 684-	49.00	239 529-
- SCI IMMOBILIET DU DESTEIL	295 575-	50.00	23 858
- SCI SEAVIEW	68 000-	30.00	1 651-
- SOCIETE ETANCHEITE ALPINE	31 647-	49	65 159-
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Cellule Autre à l'ingrd (1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING BAGUE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 AVENUE BALARD 04600 ST AUBAN

Numéro SIRET * 80792875000038 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	863 057	030 231 462	631 595	753 813
	Immobilisations financières * (1)		040	9 682 054	042 85 572	9 596 482	9 067 377
	Total I (5)		044	10 545 111	048 317 034	10 228 077	9 821 189
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	80 000	066	80 000	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	480 152	070	480 152	365 349
		Autres * (3)	072	5 993 556	074 39 985	5 953 571	5 629 167
	Charges constatées d'avance *		092		094		6 369
	Valeurs mobilières de placement		080	6 721 969	082	6 721 969	8 549 619
	Disponibilités		084	1 048 260	086	1 048 260	538 495
	Total II		096	14 323 937	098 39 985	14 283 953	15 088 998
	Total général (I+II)		110	24 869 048	112 357 019	24 512 030	24 910 188

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 294 500	294 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 29 450	29 450
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 19 309 696	19 146 824
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 104 670	612 872
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 19 738 316	20 083 646
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 4 206 827	4 684 880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 3 578	11 492
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 74 479)	172 138 036	116 072
	Comptes courants d'associés	173 37 522	12 598
	Autres dettes	175 387 750	1 500
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 4 773 713	4 826 541
	Total général (I + II + III)	180 24 512 030	24 910 188

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	364 316
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	767 382
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

ESPACE CONSEILS ENTREPRISES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING BAGUE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025	Exercice N-1 clos le 31 12 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	1 344 / 822 550
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	4 500 / 1 500
	Autres produits		230	1 574 / 144
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	7 418 / 824 195
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	285 925 / 237 194
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 441	244	1 745 / 936
	Rémunérations du personnel *		250	109 010 / 107 099
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252	41 728 / 53 504
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	122 775 / 109 611
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	98 722 / 1
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	659 906 / 508 346
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(652 488) / 315 849
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 197 950 / 808 267
	Produits exceptionnels (IV)		290	/ 29 000
	Charges financières (V)		294	363 870 / 308 220
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	/ 105 001
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	76 922 / 127 023
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	104 670 / 612 872

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312: 104 670 / 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	76 922
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	380 262
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A) 181	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350 : 201 096
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352: 360 758	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370: 360 758	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros.

ESPACE CONSEILS ENTREPRISES

Cegid Quadra